



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Vieillesse et activités physiques
adaptées

de l'Université Paris-Est
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : Créteil

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Spécialité : Vieillesse et activités physiques adaptées

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-1 Santé

Demande n° S3LP150007478

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Marne-la-Vallée. Composante IFIS de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Site De Champs sur Marne.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Vieillesse et activités physiques adaptées* vise l'acquisition de compétences dans le domaine des activités physiques adaptées au public des seniors, et dans celui de la gestion et du développement de projet au sein de structures spécialisées de niveau local. Les métiers visés sont : animateur de structure (organisations éducatives et sociales), éducateur physique en milieu associatif, dans les collectivités territoriales, dans les résidences d'hébergement pour personnes âgées, dans les clubs vacances loisirs, dans les clubs de remise en forme, centre de thermalisme et de thalassothérapie pour personnes âgées, à domicile, dans le cadre du service à la personne.

La formation est ouverte en formation initiale et accueille moins de 10 étudiants par an. Elle est portée par l'UFR STAPS de l'Université, et est cohabilitée avec l'Université de Créteil.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Vieillesse et activités physiques adaptées* fait l'objet d'une cohabilitation au sein du PRES Paris-Est, avec l'Université Paris-Est - Créteil. Elle pourvoit aux métiers de l'accompagnement et du maintien en santé des nouveaux publics accédant au 3^{ème} âge, secteur en fort développement social et en déficit d'encadrement.

Elle permet l'orientation vers ce secteur professionnel d'étudiants validant la 2^{ème} année de licence STAPS des deux établissements. Elle fait l'objet d'une présentation et de la mise en place d'enseignements optionnels en L2.

Les enseignements représentent 400 heures en présentiel, dispensées de septembre à janvier. Ces enseignements relèvent des disciplines liées aux pathologies spécifiques au vieillissement (anatomie, physiologie, neurophysiologie) ; des sciences humaines (psychologie, sociologie) ; des matières liées à la connaissance des milieux spécifiques (maisons de retraite, associations, hôpitaux...). Ils sont complétés par des enseignements pratiques physiques (gymnastique d'entretien, mouvements dansés, activités de pleine nature, relaxation, aquagym...), et des enseignements de management. Les activités physiques adaptées au public senior sont bien représentées : elles correspondent à 164 heures sur 400.

La formation comporte huit semaines de stage dans une structure, en relation avec le projet tuteuré. Si cette information n'est pas erronée, la licence professionnelle ne respecte pas l'arrêté du 17 novembre 1999 régissant les études de licence professionnelle, qui impose un minimum de 12 semaines de stage.

Les données fournies concernant les étudiants et leur insertion manquent terriblement de précision et présentent de multiples contradictions. Dans le texte du dossier, il est fait allusion à 24 étudiants, alors que les tableaux présentés dans le dossier font référence à huit étudiants (voire trois en 2010/2011). L'enquête ministérielle d'insertion professionnelle à 30 mois fournie par l'observatoire évoque cinq étudiants (dont trois répondants à l'enquête, dont un en poursuite d'étude, et un seul en emploi). Sur l'enquête jointe au dossier, le taux de réussite est de 75 %, celui d'insertion de 60 % (sur les huit inscrits). On ne connaît rien des situations obtenues et de leur adéquation à la formation.

Enfin, dans le document d'autoévaluation intégré au dossier, on lit : « Pas d'enquête à 30 mois disponible, cependant, sur les 24 étudiants de la promotion 2012, 4 ont obtenu un emploi partiel ou total en hôpital ou en association, 9 ont trouvé des interventions en associations spécialisées en activités physiques adaptées, les autres s'orientant vers une poursuite d'études non à l'université en Master mais dans des instituts pour perfectionner leur formation dans le domaine », fournissant un constat catastrophique en matière d'insertion.

La licence est divisée en deux groupes qui sont formés sur deux sites distincts : Champ sur Marne et Créteil. Il est possible qu'une confusion des données vienne de la prise en compte de la promotion complète ou des seuls étudiants inscrits à l'UPEM.

Six professionnels interviennent pour 108 heures sur les 400 heures de la formation, soit juste les 25 % qu'exige la réglementation. La pluridisciplinarité semble au rendez-vous. La formation fonctionne avec de nombreux partenaires professionnels qui accueillent les stagiaires. Certains partenaires participent au comité de pilotage, aux jurys ainsi qu'aux conseils de début et de fin d'année comme aux régulations et bilans des cours de même qu'aux concertations sur leurs contenus.

A de nombreuses reprises dans le dossier, il est fait mention des difficultés de pilotage dues à la gestion des deux sites distincts, malgré une implication évidente des responsables de cette formation.

- Points forts :

- Un contexte normalement favorable (vieillesse de la population).
- Une réorientation possible pour les étudiants de L2 STAPS.

- Points faibles :

- Une insertion délicate.
- Une attractivité très faible (en tous cas en nombre d'inscrits à l'UPEM).
- Un pilotage difficile du à la duplication de la formation sur deux sites.



- Recommandations pour l'établissement :

Si les données (contradictoires dans le document) sont avérées, on peut s'interroger au regard des effectifs sur la viabilité du maintien de cette licence sur deux sites distincts. Il serait primordial d'analyser précisément l'insertion professionnelle des diplômés de cette licence, tant quantitativement que qualitativement.



Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

Vieillesse et activités physiques adaptées

Remarques générales de l'AERES :

* "La formation comporte huit semaines de stage, elle ne respecte pas l'arrêté du 17 novembre 1999, régissant les études des Licences professionnelles qui impose 12 semaines de stage."

* Une insertion délicate : "les données fournies concernant les étudiants et leur insertion manquent terriblement de précision et présentent de multiples contradictions." " On ne connaît rien des situations obtenues et de leur adéquation à la formation.", "Constat catastrophique en matière d'insertion."

* "Il est fait mention des difficultés de pilotage dues à la gestion des deux sites distincts; malgré une implication évidente des responsables de formation."

* Une faible attractivité : moins de 10 étudiants à l'UPEM

Réponses :

- La formation Licence Professionnelle VAPA comporte 12 semaines consacrées au stage mais seules 8 se font dans la structure d'accueil. Les 4 autres sont consacrées au développement du projet professionnel qui est porté par la mise en stage de l'étudiant. Cela permet aux étudiants de trouver plus facilement leur stage sans entrer pour l'employeur dans l'obligation d'une rémunération, qui s'est révélé être un obstacle majeur à la mise en stage.

- Les données envoyées sont les données officielles de l'observatoire de l'insertion professionnelle OFIPE qui ne portent que sur les étudiants de l'UPEM et sur des effectifs faibles, et donc peu significatifs.

Elles sont donc, en effet en contradiction avec celles données dans l'auto évaluation portant sur l'ensemble des deux sites de formation.

Nous sommes conscients que c'est un point sur lequel nous devons exercer nos efforts, notamment en faisant un suivi de cohorte beaucoup plus précis, notamment en gardant contact avec les étudiants à 36 mois après diplôme. A ce propos les travaux du GAREF- sport, observatoire de l'insertion professionnelle en cours de développement au sein de l'UFRSTAPS de l'UPEM, permettront d'obtenir des données plus fiables.

Concernant les situations obtenues, sans avoir tous les retours des étudiants contactés sur les deux sites, nous avons connaissance depuis l'ouverture de la Lpro (3 promotions) des recrutements suivants : dans des services de rééducation fonctionnelle (au moins 2 étudiants), dans des services de Soins de Suite et de Réadaptation gériatrique (au moins 3), dans les associations en tant qu'encadrant APA (au moins 15), en tant que coordinateur ou développeur d'activités dans les fédérations ou associations (au moins 7), coordonnatrice d'équipes dans un service d'aide à domicile (1)

Certains des étudiants s'orientent vers un Master VHMA, souvent encouragés par les professionnels à poursuivre leurs études pour viser des responsabilités et une rémunération plus importante au vu des capacités qu'ils ont pu démontrer pendant le stage. Ces étudiants sont en général capables de défendre un projet professionnel structuré et qui peut justifier une poursuite d'études. Cet élément est un facteur qui réduit de manière importante le taux d'insertion professionnelle à la sortie de la licence.

La co habilitation est un élément de difficulté de gestion de la formation; Cela implique un investissement important des deux responsables du diplôme en coordination avec les secrétariats. Mais la co habilitation apporte une réelle valeur ajoutée à la formation car elle permet d'étendre le réseau de partenaires professionnels et d'intervenants universitaires, d'intervenir sur des publics seniors différents liés à une diversité de territoire (vieillesse en milieu rural, urbain). Un effort sera fait au niveau du comité de pilotage et de l'implication des professionnels intervenants dans la formation. Très peu de formations fonctionnent à ce niveau de co habilitation.

Depuis deux ans l'effectif d'étudiants inscrits sur le site UPEM a doublé. La mise en place d'options de pré professionnalisation en L2 (2X24h) et la possibilité d'effectuer un stage en milieu APA, le travail effectué sur la construction du projet professionnel de l'étudiant en L1, L2, participent de cette évolution.

Un effort de promotion de la formation sera fait par ailleurs auprès d'autres universités et des CIO du secondaire

La Licence professionnelle fonctionne avec un seul groupe formé par les étudiants des 2 sites, avec mutualisation des moyens à part égale. Elle ne coûte donc que la moitié des heures à l'UPEM.

Enfin l'inscription chaque année, en Licence professionnelle VAPA, d'étudiants en formation continue sur le site de l'UPEM, montre l'attractivité de cette formation en milieu professionnel.

Gilles ROUSSEL
Président
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

